



## Pour préparer votre projet

### ✓ Anticiper le montage technique et financier du dossier :

- un dossier bien préparé est rapidement traité,
- une année est globalement nécessaire entre la demande de subvention et la date de réalisation des travaux,

### ✓ Suivant la nature et la localisation du projet, répondre aux critères de conditionnement :

- **obtention des diverses autorisations et avis nécessaires**, exemples :
  - conformité avec le code et les documents de l'urbanisme,
  - évaluation d'incidence en site Natura 2000.

- recours à une maîtrise d'œuvre conseillée pour les projets relatifs à l'adduction d'eau et aménagements d'accès.

### • réponse aux critères de sélection :

- dimension collective et territoriale du projet,
- contribution aux conditions de vie et de travail, du bien-être animal et de la ressource fourragère en espace pastoral ainsi qu'à l'atténuation de son impact sur l'environnement,
- prise en compte du multi-usages,
- et en bonus projet concernant un nouvel espace pastoral (pas de soutien FEADER depuis 5 ans) et une approche pluriannuelle.

### ✓ Présenter et déposer le dossier :

- 1- Contacter l'animateur pour présenter votre projet afin d'avoir une validation en **Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc** si celui-ci est recevable.
- 2- Après validation, déposer votre demande auprès des services de la Région (dépôt dématérialisé sur la plateforme dédiée).
- 3- Soumission à un comité de sélection puis votation en **Commission Permanente** (+ instances des cofinanceurs puis comité de programmation du FEADER).

### ✓ Réaliser le projet :

Vous avez un an pour démarrer (et justifier par facture) votre projet dès l'arrêté d'attribution de financement et 3 ans pour le finaliser (pour les investissements).

Le solde de vos subventions sera versé si la réception administrative des travaux est réalisée et que ceux-ci sont conformes au projet initial.

## CONTACT

Julien PIERRE ☎ 06.11.11.90.03 @ julien.pierre@ccpmb.fr 🌐 [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr)

Réalisation : CCPMB, SEA74 - Novembre 2023

# Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc 2023 - 2028



Un outil de valorisation des milieux pastoraux au service des acteurs du Pays du Mont-Blanc



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Plan Pastoral Territorial

Depuis 2010, la CCPMB, en partenariat avec l'ensemble des collectivités et des acteurs pastoraux du territoire, s'est engagée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes afin de mettre en oeuvre ce dispositif en faveur des espaces pastoraux.



Doté d'un programme d'actions de 5 ans, le Plan Pastoral Territorial (PPT) doit permettre grâce au soutien financier de la Région, de l'Europe (FEADER) et du Conseil Départemental de Haute-Savoie de contribuer au maintien des espaces pastoraux, aujourd'hui soumis à de nombreux enjeux (changements climatiques, prédation, conciliation des usages..).



## Espaces pastoraux :

↳ **Surfaces pastorales à fonction d'estive (= Unités Pastorales / Alpages : UP)**

- Utilisation saisonnière (juin à octobre) par un exploitant (individuel ou groupement pastoral).

↳ **Surfaces dites intermédiaires (= Zones Pastorales : ZP)**

- Situées en dessous de 1000 mètres, fonction principale d'intersaison ou hivernage et utilisées par plusieurs exploitants.

Dans les 2 cas, la vocation principale de ces espaces est le **pâturage des troupeaux (bovins, caprins et ovins)** et accessoirement la pratique de la fauche.

**A l'échelle du PPT Mont-Blanc :**

- ✓ 248 UP accueillant animaux sur 14 300 hectares
- ✓ 46 alpages laitiers dont 15 ateliers de transformation fromagère
- ✓ 124 ZP sur près de 2 280 ha

## Bénéficiaires :

↳ **Structures à comptabilité publique :**

- ✓ collectivités territoriales, EPCI, syndicats de communes, syndicats mixtes et communes ;
- ✓ établissements publics dont les associations foncières pastorales autorisées (AFP) et les associations syndicales autorisées.

↳ **Structures privées collectives à vocation pastorale :**

- ✓ groupements pastoraux ;
- ✓ sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA).



## 2 précédents PPT réussis : zoom sur la programmation 2017-2022

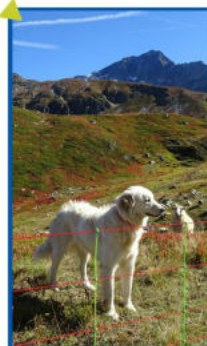
- ✓ 31 projets déposés et réalisés,
- ✓ 9 maîtres d'ouvrages (Communes, Associations Foncières Pastorales, SICA Pays du Mont-Blanc et CCPMB),
- ✓ validés lors de 11 Comités de pilotage,
- ✓ 272 177€€ de crédits régionaux mobilisés et 257 776€€ de crédits européens du FEADER.



## Des enjeux majeurs pour l'avenir de ces espaces pastoraux



- ✓ Pressions se répercutant fortement en alpage (concurrence d'usage sur les surfaces agricoles, changement climatique impactant les ressources en eau et herbagère, la prédation ainsi que la conciliation des usages...),
- ✓ Besoins de logement pour assurer une présence humaine renforcée,
- ✓ Accompagnement des projets de redynamisation laitière,
- ✓ Poursuite du travail d'animation collective et foncière.



## PPT 2023-2028

### Un nouveau cadre d'actions pour les prochaines années

- ▲ **Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux :**  
Eau, Accès, Logement, Reconquête, Equipement d'optimisation et multi-usages  
(Taux de subvention 70% + bonification 10% pour les AFP)
- ▲ **Investissements de production et de transformation laitière en espace pastoral**  
(Taux de subvention 60% + bonification 10% pour les AFP)  
**! Plafonnement du montant des dépenses selon le type d'investissement**
- ▲ **Animation foncière et structuration collective**  
(Taux de subvention 100%)
- ▲ **Sensibilisation et événements pédagogiques**  
(Taux de subvention 80%)

### Convention d'Objectifs avec la CCPMB afin de bénéficier de :

- ▲ 400 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- ▲ 704 370 € de l'Europe (FEADER);
- ▲ un cofinancement du Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre du Programme Stratégique Régional et de Haute-Savoie Nature

**Programmation estimée : 2 303 680 €**



se référer aux FICHES-ACTIONS (site de la CCPMB)